

2013/5291 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 04/03/2013, p. 0599)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Puisque cette délibération a trait aux évolutions d'emploi, je souhaite faire une proposition qui va réjouir Mme Gay, désolée de la citer encore, c'est de rémunérer l'ensemble des agents de la Ville à l'indice majoré 795, de façon à ce qu'aucun d'eux ne puisse gagner moins de 3 000 euros nets par mois.

Je pense que vous ne verrez aucun inconvénient à cela puisque début février, vous avez expliqué sur Public Sénat que votre Adjoint à l'urbanisme, s'il n'avait pas le cumul des mandats et donc des indemnités, se trouverait dans une situation extrêmement difficile.

Il y a quelques temps, vous vous permettiez de vous interroger sur le fait que je sois dotée d'un cerveau, ce qui était particulièrement désobligeant et grossier, aujourd'hui je m'interroge pour savoir si vous n'avez pas tout bonnement perdu le sens des réalités en faisant ce genre de déclarations.

Je vous rappellerai juste que le revenu moyen des foyers fiscaux lyonnais est de 2 100 euros et le revenu médian de 1 800 euros. Cette déclaration me semble donc particulièrement indigne en cette période économique difficile que connaissent beaucoup de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Je vais vous expliquer une chose, Madame Balas, que sans doute vous ne connaissez pas. Lorsque vous êtes aujourd'hui fonctionnaire et que, par exemple, vous vous faites mettre en disponibilité de manière à exercer vos fonctions d'élu, pour tout ce qui concerne (puisqu'on parlait de cotisations) vos cotisations, c'est vous-même qui devez payer votre cotisation employeur. Ça veut dire que quelqu'un qui est fonctionnaire, professeur par exemple, et qui abandonne son métier, ce à quoi je faisais allusion pour le cas de l'Adjoint à l'urbanisme, non seulement n'a que son indemnité mais est obligé de payer ses propres cotisations, ce qui fait que c'est bien moins de 3 000 euros qu'il peut effectivement avoir. Je refuse de faire dans ce domaine de la démagogie. Si vous voulez, un jour, on comparera pour démagogie par démagogie vos revenus et les miens et on verra qui perd le sens commun.

Mme BALAS Laurence : Votre phrase était maladroite.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)